

# La production chez Soitec perturbée par une grève spontanée

La grève, déclenchée vendredi 10 juin sur le site de Soitec de Bernin (Isère), se poursuit pour une durée indéterminée. Les salariés réclament une amélioration de leurs conditions de travail et une revalorisation de l'intéressement sous forme d'actions gratuites.

Ridha Loukil

Des salariés de Soitec en grève sous la bannière de la CGT sur le site de Bernin.

Une grève paralyse le site de Soitec à Bernin, près de Grenoble, en Isère. *«Elle a été déclenchée de façon spontanée par l'équipe de production du soir du vendredi 10 juin, précise à L'Usine Nouvelle Fabrice Lallement, délégué CGT. Le mouvement se poursuit pour une durée indéterminée. La production est quasiment à l'arrêt.»*

Le mouvement intervient au lendemain de la présentation de résultats financiers records avec un chiffre d'affaires en hausse de 48 % à 863 millions d'euros et un bénéfice net de 202 millions d'euros, presque triplé en un an. Il est soutenu par la CGT et FO, deux des trois syndicats représentatifs de l'entreprise, mais pas par le troisième, la CGC-CFE.

Rattraper le retard de production

Les premières revendications portent sur les conditions de travail. Alors que la demande reste forte, Soitec a subi en avril dernier un arrêt de la production à cause de l'incendie des stations d'alimentation électriques. *«Les salariés sont sous pression pour rattraper le retard de production, explique Fabrice Lallement. Ils doivent travailler et produire toujours plus pour accompagner la forte croissance de la société. En plus, ils doivent former les nouvelles recrues. Il y a un an, il y a eu déjà des débrayages à cause des mauvaises conditions de travail. Des groupes de travail ont été mis en place par la direction. Mais rien n'a changé. La situation n'a fait que se dégrader.»*

L'autre thème de revendications porte sur la revalorisation de l'intéressement sous la forme de distribution d'actions gratuites. La direction propose de récompenser les salariés non dirigeants en leur

attribuant chaque année l'équivalent en actions gratuites d'un mois et demi à deux mois de salaires, ce qui ferait 36 actions si l'enveloppe est répartie de façon égalitaire.

Répartition des actions gratuites en jeu

*«L'enveloppe d'actions gratuite proposée aux salariés non dirigeants est quasiment équivalente à celle dédiée aux dirigeants, note Fabrice Lallemand. Elle représente 0,25 % du capital de la société. Sauf qu'elle est répartie sur 1500 personnes, contre une soixantaine pour celle des dirigeants.»*

Les discussions entre direction et syndicats portent sur l'ampleur de l'enveloppe et la façon de la répartir. La CGT et FO plaident pour une répartition égalitaire entre les salariés non dirigeants, tandis que la CGC CFE et la direction défendent une répartition au prorata des salaires. Syndicats et direction ont rendez-vous ce mardi 14 juin pour de nouvelles discussions.